

**ORGANISATION DE LA FORMATION  
ET MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES SPECIFIQUES  
LICENCE****ANNEE UNIVERSITAIRE 2022-2023**

***Ces MCC spécifiques viennent compléter les MCC générales.***

**1. PRESENTATION DE LA FORMATION DE LICENCE**

DOMAINE : Sciences humaines et sociales

MENTION : Géographie et Aménagement

Années et/ou Parcours-type (le cas-échéant) : L1/L2/L3

Code(s) étape Apogée : 1GEO1 / 1GEO 2/ 1 GES 3 / 1GEN 3 / 1 GEE 3 / 1GET 3

**2. REGLES DE COMPENSATION**Rappel MCC générales

- Les semestres regroupent temporellement un ensemble de BCC et/ou UE pour un total préconisé de 30 ECTS, mais la progression de l'étudiant dans le cursus s'apprécie au regard de l'obtention des BCC et des UE. Les semestres n'étant pas évalués, ils ne font donc pas l'objet de compensation.
- Les BCC ne sont pas compensables entre eux, sauf dispositions contraires indiquées dans les MCC spécifiques de la formation.
- Un BBC est validé, si la moyenne du BCC, pondérée par les crédits ou coefficients de chaque UE, est supérieure ou égale à 10/20.
- Si des UE ne font pas partie d'un BCC, alors elles ne sont pas compensables entre elles, sauf dispositions particulières indiquées dans les MCC spécifiques de la formation.

Compensations différentes des MCC générales : OUI  NON

➤ **Si compensation spécifique, définir ci-dessous les règles de calcul :**  
(Compensation entre BCC, compensation UE hors BCC, Compensation avec seuils, UE non compensables, UE sans note,....)

Les ECUE d'une même UE sont compensables entre eux.

Les UE d'un même BBC sont compensables entre elles.

Les BCC sont compensables entre eux au sein d'une même année.

### 3. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS DE LICENCE

#### Rappel des MCC générales :

*Le passage à l'année immédiatement supérieure du parcours de Licence est autorisé dès lors qu'un étudiant a validé tous les BCC de l'année en cours et toutes les UE hors BCC.*

➤ **Si règles de progression spécifiques, les définir ci-dessous :**  
(Nombre max BCC et/ou UE en dette, nombre mini ECTS à valider, seuils aux BCC et/ou UE en dette ....)

Le jury reste souverain pour évaluer l'opportunité d'autoriser, pour des raisons exceptionnelles, une admission en année N+1 avec, au maximum, un BCC en dette de l'année N.

L'accès à une inscription pédagogique en double-licence (G-H, G-S ou H-S) en L2 est conditionné à une moyenne générale d'au moins 12/20 pour l'année de L1

Le jury reste souverain pour accorder une autorisation à s'inscrire en double licence avec une moyenne générale de L1 inférieure à 12/20.

### 4. MODALITES DU CONTROLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées, sanctions...):

A partir de trois absences non justifiées dans le semestre en TD, le jury pourra décider de noter l'étudiant ABI ou « absent injustifié », ce qui entraînera la mention « Défaillant » sur le relevé de notes.

### 5. SECONDE CHANCE

#### Rappel MCC générales

*Pour chaque période d'enseignement d'une UE, un droit à la seconde chance doit être organisé. Ce droit à la seconde chance peut prendre différentes formes à l'initiative de l'équipe pédagogique comme un examen terminal supplémentaire (appelé aussi seconde session) ou la prise en compte, dans le cas du contrôle continu intégral, d'un sous ensemble des notes obtenues.*

Seconde chance organisée sous forme de seconde session : OUI  NON

*Préciser sous quelle forme est organisée la seconde chance (type d'évaluation, matières à repasser, à conserver...) le cas échéant, sinon mise en place par défaut de la seconde session*

La deuxième session d'examen, permettant le rattrapage des notes des ECUE et UE (moyenne de contrôle continu et/ou de contrôle terminal de session 1) se fait exclusivement sous forme d'un examen écrit.

La note obtenue à cet examen apparaîtra sur le relevé de note de session 2, et le calcul des moyennes aux BCC de session 2 sera effectué avec la meilleure des 2 notes obtenues (moyenne ECUE en session 1 ou note examen session 2) pour chaque ECUE ou UE.

## 6. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONCERNANT LA FORMATION :

- Régimes d'études proposés :  
FI       FA       FC
- Organisation des études :  
Alternance       Stage
- Des aménagements d'études sont-ils prévus en FC et/ou en FA ?  
Oui       Non

Si oui lesquels ?

- Existe-t-il des modalités mises en œuvre pour l'accompagnement des étudiants en difficulté ?  
 en cours de semestre  
 entre les 2 sessions de contrôle des connaissances
- Si oui, lesquelles ?

Entretiens de remédiation en L1 pour les étudiants dont la moyenne de la première session d'examen est inférieure ou égale à 08.

## 7- AUTRES MODALITES CONCERNANT LA FORMATION :

Évaluations, règles de calcul, capitalisation, stages, TPE, projets, options...

En l'absence d'ECUE Stage prévue en L1 et en cas de redoublement de la L1, l'étudiant-e qui a trouvé un stage sera autorisé à établir une convention de stage ne donnant lieu à aucun ECTS. Un contrat pédagogique sera alors établi pour l'année de redoublement.